

Un précédent fameux

Author : spo

Categories : [Histoire](#)

Date : 15 avril 2011

Sur son site, [La revue Item](#), l'abbé Paul Aulagnier revient sur la question actuellement sous-entendue dans beaucoup de débats touchant *Summorum Pontificum*, son application et, partant, les accords éventuels avec la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X. Cette question prend, en fait, les contours d'une affirmation qui n'appelle même pas au débat :

La reconnaissance de la sainte messe célébrée selon les livres liturgiques de 1962 implique de ne plus critiquer, de reconnaître et de célébrer la messe selon le novus ordo du Pape Paul VI, dans sa dernière édition typique.

Revenant sur ce sujet, l'abbé Aulagnier remet à nos mémoires un article de Jean Madiran qui mérite d'être médité. L'écrivain et journaliste, qui est à la pointe de tous les combats depuis de si nombreuses années, a rappelé un précédent fameux dans un article paru dans le quotidien [Présent](#) le 17 août 2007, un mois avant l'entrée en vigueur du motu proprio *Summorum Pontificum* :

Le concile de Trente avait ordonné une révision de la Vulgate, pour la rendre plus conforme à la traduction établie par saint Jérôme. Le pape Sixte- Quint publia donc en 1590 une version révisée, à laquelle il avait personnellement travaillé, et qu'il imposa comme version officielle de la Bible. Plusieurs cardinaux et théologiens la refusèrent comme un danger pour la foi. Robert Bellarmine (qui fut canonisé) déclare : « Je ne sais si l'Eglise a jamais connu un tel péril. »

A la mort de Sixte-Quint, qui survint la même année, son édition de la Bible fut retirée du commerce, tous les exemplaires détruits. L'Eglise entreprit ce que nous appelons aujourd'hui une « réforme de la réforme ». En 1592 le pape Clément VIII fit paraître une édition corrigée, que l'on nomme « sixto-clémentine » ; mais comme Sixte-Quint avait reconnu avant de mourir qu'il avait promulgué un travail raté, dangereux pour la foi, son nom seul figure sur la page de titre, ce qui était la manière la meilleure, et la plus

radicale, de réparer et supprimer la mauvaise édition.

En conclusion de son article de 2007, Jean Madiran ajoutait cette remarque :

D'ailleurs, si l'on réclame un précédent plus récent que celui de Sixte-Quint, il y a celui de l'article 7 dans l'Institutio generalis de la messe de Paul VI. Il fut aussitôt publiquement contesté au nom de la foi. Dans cette contestation Paul VI vit si peu une récusation du magistère de l'Eglise qu'il s'empressa de la justifier en corrigeant l'article. Cela se passait en 1969. C'était, dès le début de la messe nouvelle, une très claire indication.